

#### « Pourquoi le club change d'offre padel en cours d'année ? »

Il y a plusieurs raisons derrière ce choix et nous aurions préféré naturellement pouvoir attendre la fin de la saison pour le faire. Premièrement, nous sommes une association loi 1901 qui propose des services à des adhérents. Aujourd'hui, malgré l'attrait de l'offre d'adhésion à149 euros (remboursée en 22 parties par an), une grande majorité des joueurs/joueuses n'ont pas adhéré et jouent en tant que membre extérieur. Cela remet en cause notre modèle associatif.

Deuxièmement, la Fédération Française de Tennis oblige dorénavant tous les clubs fédéraux à licencier la totalité des pratiquants qui utilisent les services d'un club, cette licence étant également une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident.

Troisièmement, la Ville de Grenoble, propriétaire des installations, demande aux clubs utilisateurs de réserver la pratique aux adhérents des clubs. Nous avons cherché le modèle le plus juste pour tous les profils de joueur/joueuse et proposé une adhésion à un prix très abordable pour ne pas freiner les joueurs plus occasionnels.



« Quels sont les avantages à être adhérent ? »

La première est aujourd'hui l'accès aux pistes de padel. Sans statut d'adhérent, vous ne pourrez pas jouer dans notre club.

Etre adhérent, c'est également contribuer à la vie du club, participer aux décisions importantes lors de l'Assemblée générale annuelle (à l'automne), donner son avis, être partie prenante d'une dynamique collective et plus seulement un consommateur de créneaux sportifs.

Par ailleurs, concernant le padel, l'adhésion vous offre une priorité pour accéder aux cours collectifs de padel (qui sont très demandés), une remise de 10 % sur les produits du pro-shop et une remise de 5 euros sur tous les tournois que vous disputez au Grenoble Tennis Padel.



« Je ne joue qu'occasionnellement au padel, suis-je obligé de payer l'adhésion au club ? »

Le coût de l'abonnement, par rapport à ce que payait un non-adhérent avant le changement d'offre, est absorbé en une quinzaine de parties.

Si vous jouez une fois tous les 15 jours, le nouveau système est plus avantageux.

Si vous jouez de façon plus ponctuelle, vous pouvez bénéficier de créneaux gratuits tous les dimanches sur les terrains extérieurs pour vous initier, vous et vos proches, à cette pratique.

Vous pouvez également vous faire inviter, de façon ponctuelle, par des adhérents qui utiliseront leurs crédits.



« Je suis déjà adhérent et le coût des créneaux augmente à 7 euros... »

En contrepartie, vos 13 prochaines parties sont offertes. Si vous jouez une fois par semaine jusqu'à fin août (soit 20 parties), vous devrez débourser 49 euros, soit 2,5 euros par partie. Si vous jouez deux fois par semaine (soit 40 parties), vous devrez débourser 189 euros, soit 4,72 euros par partie.

« Je suis déjà adhérent et je pensais que l'adhésion à 149 euros était valable de date à date, et non de septembre à septembre. »

C'est le cas. Votre adhésion restera bien valable pendant 12 mois, à compter de votre date d'abonnement. Si vous renouvelez votre adhésion l'année prochaine, vous paierez un prorata de l'abonnement 2024-2025 et non la totalité.



« Je suis adhérent. Suis-je obligé de recharger une première fois pour bénéficier des 90 euros de remise ? »

Non, les 13 parties correspondantes vous seront crédités dans les jours à venir, même en dehors de toute recharge.

« Est-ce que le même système sera appliqué l'année prochaine ? »

Non, pas forcément. Le système de crédits est prévu pour durer car il simplifie grandement les encaissements, à l'accueil du club ou le soir au bar-restaurant.



« Le club fait ça pour gagner davantage d'argent... »

En tant qu'association loi 1901, nous sommes une structure à but non lucratif.

Nos dirigeants, accompagnés par les salariés, sont bénévoles et n'ont aucun intérêt direct, si ce n'est celui d'animer le club et de vous proposer un espace sportif de partage, convivial et chaleureux. Vous êtes d'ailleurs les bienvenus pour réfléchir avec nous aux évolutions du club. Nous n'enrichissons aucun actionnaire, nous ne cherchons pas à faire des bénéfices (hoirs ceux qui permettent de réinvestir dans le club) et nous présentons des budgets à l'équilibre, nos recettes servant à couvrir nos charges (salaires, fluides, redevance d'occupation, matériel, entretien...).

Le système que nous proposons n'est pas plus avantageux financièrement pour le club puisque les non-adhérents d'hier, en très grande majorité, paieront moins cher leurs parties en devenant adhérents.



« Pourquoi ne plus différencier les pistes intérieures et extérieures / heures pleines et heures creuses ? »

L'outil informatique de réservation que nous utilisons aujourd'hui ne permet malheureusement pas de le faire avec ce nouveau système de crédits (qui doivent avoir un coût égal, quel que soit le type de terrain et l'horaire).

Nous prévoyons d'instaurer à nouveau, dès la rentrée prochaine, une différence entre heures pleines et heures creuses ainsi qu'entre l'intérieur et l'extérieur avec cet outil qui aura évolué ou avec un autre outil adapté à ce besoin.

« A partir de quand devrais-je obligatoirement payer en crédit ? »

Afin de laisser un délai raisonnable vous laissant le temps d'adhérer, vous pouvez continuer à payer de la même façon qu'aujourd'hui jusqu'au lundi 25 mars.

Si vous êtes déjà adhérent, vous pourrez payer en crédits à partir du vendredi 15 mars



« La forme est moyenne. Nous aurions pu être prévenus plus en amont... »

Mea culpa, effectivement le timing est très court et nous aurions pu prévoir une réunion en amont.

Après avoir testé ce modèle en échangeant avec certains adhérents, nous pensions que le système présentait suffisamment d'atouts pour ne pas provoquer une telle excitation sur les groupes Whatsapp...

Prenons donc le temps d'échanger tranquillement pour bien comprendre vos remarques, pour que nous puissions encore clarifier ce qui doit l'être et avancer ensemble pour développer le padel au GT.